



DÉPARTEMENT DE LA
LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



Arrêté n° 2024-166

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE

ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

ANNÉE 2024

Le Maire de LEGÉ,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des Fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 79-1 (1) et son article 80,

VU le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Territoriaux d'Animation,

VU la délibération en date du 18 décembre 2007 fixant les ratios d'avancement de grade, pris après avis du Comité Technique Paritaire,

VU l'arrêté n° 2022-07 en date du 1^{er} juillet 2022 portant détermination des lignes directrices de gestion RH,

ARRETE :

Article 1^{er} : Est inscrit sur le tableau d'avancement au grade d'Animation Principal de 1^{ère} classe établi au titre de l'année 2024, le fonctionnaire suivant :

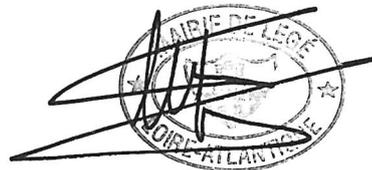
- Monsieur PLUVINAGE Olivier.

Article 2 : Le présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité et notifié à l'intéressé.

Fait à LEGÉ, le 14 juin 2024.

Le Maire,

Thierry GRASSINEAU



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 1^{er} juillet 2024

Signature de l'Agent,

(1) – par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle